



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Statistiques - Indemnités - CESER

Question écrite n° 23461

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme demande à Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales de lui faire connaître, pour l'année 2018, par région, le montant global des indemnités perçues par les membres des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ainsi que le montant des frais de déplacement.

Texte de la réponse

L'examen des comptes administratifs des régions fait apparaître les montants globaux suivants pour les indemnités de fonction et les frais de déplacement des membres des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux au titre de l'année 2018 :

Nom de la région	Indemnités perçues (C65211 & C65221)	Frais de mission et déplacement (C65212 & C65222)
Auvergne-Rhône-Alpes	1 955 332 €	392 691 €
Bourgogne-Franche-Comté	899 423 €	151 636 €
Bretagne	1 536 543 €	206 852 €
Centre-Val de Loire	973 349 €	104 925 €
Corse	472 367 €	38 558 €
Grand Est	2 905 928 €	311 371 €
Guadeloupe	630 614 €	32 830 €

Guyane	115 091 €	11 196 €
Hauts-de-France	1 773 592 €	180 268 €
Ile-de-France	3 387 799 €	11 280 €
La Réunion	1 049 203 €	83 013 €
Martinique	629 646 €	45 744 €
Normandie	1 270 995 €	178 759 €
Nouvelle-Aquitaine	1 831 058 €	341 681 €
Occitanie	2 310 171 €	361 352 €
Pays-de-la-Loire	1 365 530 €	136 173 €
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 044 938 €	307 485 €

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23461

Rubrique : État

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2019](#), page 8511

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6267